



## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'APEL LA ROCHEFOUCAULD DU 5 OCTOBRE 2023

Paris, le 5 octobre 2023

Les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (ApeL) La Rochefoucauld se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la Présidente, au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts. La Présidente constate que 121 membres de l'association sont présents ou représentés.

La Présidente rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Adoption des statuts type de l'APEL nationale.

Le secrétaire de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- les pouvoirs ;
- trois exemplaires des nouveaux statuts type de l'APEL nationale ;
- trois exemplaires du règlement intérieur.

Début de la séance à 21h00.

La Présidente fait donner par le Vice-Président, David Diaz, présentation des nouveaux statuts type de l'APEL nationale.

**Résolution n°1** - Compte tenu de l'article 8 des statuts, le quorum n'étant pas atteint, l'Assemblée ne peut valablement délibérer et sera à nouveau convoquée après quinze jours d'intervalle et pourra délibérer quelque soit le nombre de membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

La Présidente : .....

Le Secrétaire de séance : .....

Marie-Alix de Lépinay, Présidente  
Signature

David Diaz, Secrétaire de séance  
Signature